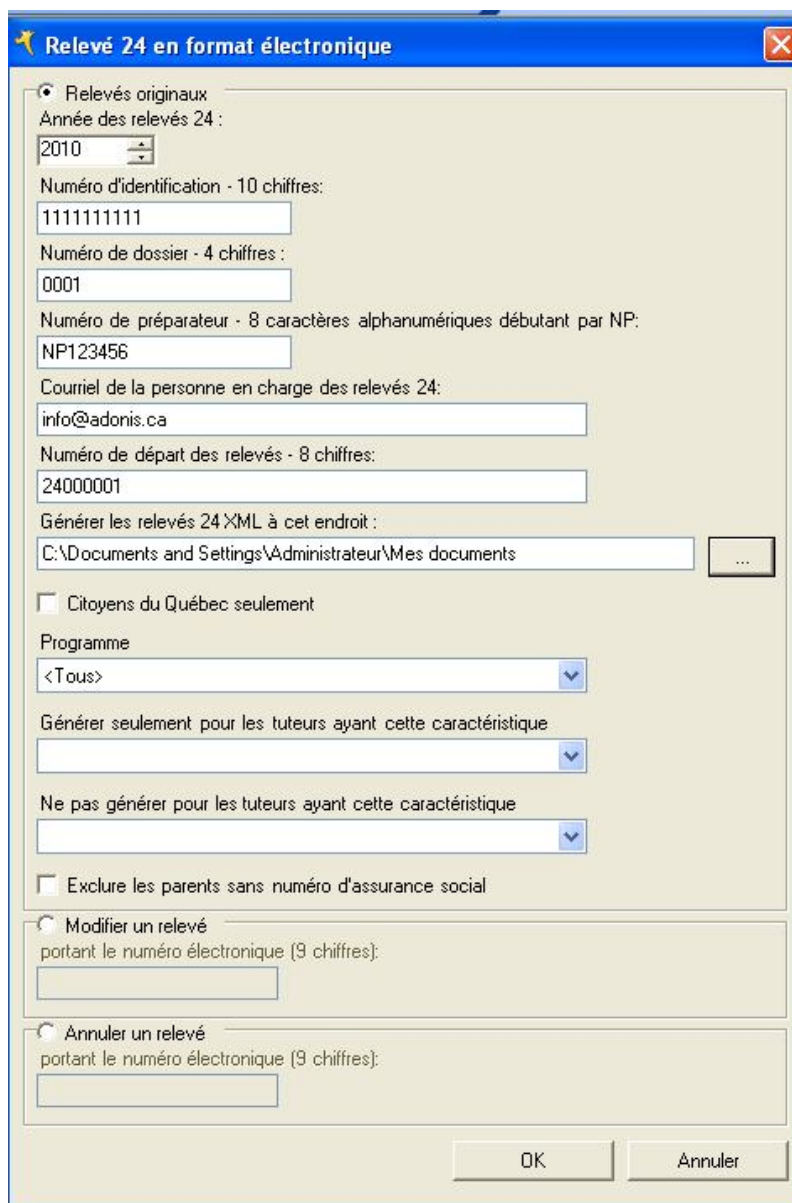


Transmission électronique des relevés 24 (1)

Pour se conformer à la directive de Revenu-Québec qui indique que si vous émettez plus de 50 relevés ceux-ci doivent être transmis par voie électronique, une fonctionnalité a été ajoutée à la nouvelle version d'ADONIS (2006.4.0) pour la transmission des relevés 24. Voici la marche à suivre :

Nouvel écran de « Relevé 24 en format électronique »



Relevé 24 en format électronique

Relevés originaux

Année des relevés 24 :
2010

Numéro d'identification - 10 chiffres:
1111111111

Numéro de dossier - 4 chiffres :
0001

Numéro de préparateur - 8 caractères alphanumériques débutant par NP:
NP123456

Courriel de la personne en charge des relevés 24:
info@adonis.ca

Numéro de départ des relevés - 8 chiffres:
24000001

Générer les relevés 24 XML à cet endroit :
C:\Documents and Settings\Administrateur\Mes documents

Citoyens du Québec seulement

Programme
<Tous>

Générer seulement pour les tuteurs ayant cette caractéristique

Ne pas générer pour les tuteurs ayant cette caractéristique

Exclure les parents sans numéro d'assurance social

Modifier un relevé
portant le numéro électronique (9 chiffres):

Annuler un relevé
portant le numéro électronique (9 chiffres):

OK Annuler

Transmission électronique des relevés 24 (2)

- Année des relevés 24

- Numéro d'identification
Inscrivez le numéro d'identification attribué par revenu Québec

- Numéro de dossier (suit RS)
Inscrivez les quatre chiffres du numéro de dossier. Revenu Québec valide ce numéro. Si ce numéro est invalide ou s'il est absent, votre fichier sera rejeté.
Note : Les numéros d'identification et de dossier doivent être inscrits comme ils figurent sur le formulaire *RLZ-1.S, Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur* (ex. : 1234567890**RS**0001).

- Numéro de préparateur (commence par NP)
Numéro de préparateur attribué par Revenu Québec.

- Numéro de départ des relevés
Le premier numéro de la série attribuée par Revenu Québec.

Transmission électronique des relevés 24 (3)

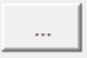
Il est important de faire générer le fichier de transmission électronique **AVANT** d'imprimer vos relevés 24, car le numéro électronique doit être associé et imprimé sur les relevés.

Assurez-vous que vos relevés sont bons, qu'il n'y a pas de numéro d'assurance social manquant ou erroné, sinon le fichier ne pourra pas être créé.

Une fois que vos relevés sont prêts, choisissez l'option « Relevés originaux » et lancer la génération du fichier.

Celui-ci sera créé sur le disque dur à l'endroit que vous aurez spécifié en cliquant sur 

Générer les relevés 24 XML à cet endroit :

C:\Users\Luce Laporte\Documents\ADONIS 

dans le format suivant : aaaammjj_hhmmss_NewR24.xml

Modifier un relevé :

Si vous devez renvoyer un relevé modifié, choisissez cette option, en indiquant le numéro électronique du relevé à envoyer. Un fichier sera créé dans le format suivant :

aaaammjj_hhmmss_ModifiedR24.xml

Annuler un relevé :

Si vous devez annuler un relevé, choisissez cette option, en indiquant le numéro électronique du relevé à annuler. Un fichier sera créé dans le format suivant :

aaaammjj_hhmmss_DeletedR24.xml

Vous devez envoyer les fichiers, via le site de Revenu Québec, dans la fonction de transmission de relevés, au lien suivant :

https://www.services.mrq.gouv.qc.ca/AccessEntrpr/s3/s303/S303A01_01A_PIU_TransmRelev_PC/PageDeGarde.aspx?Clng=F&WT.co_f=2c795c7f07c3891704e1292590440520&TV=I